

PREMIER INTERVENANT – APPROCHE ET SÉCURISATION EN CAS D'ACCIDENT

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

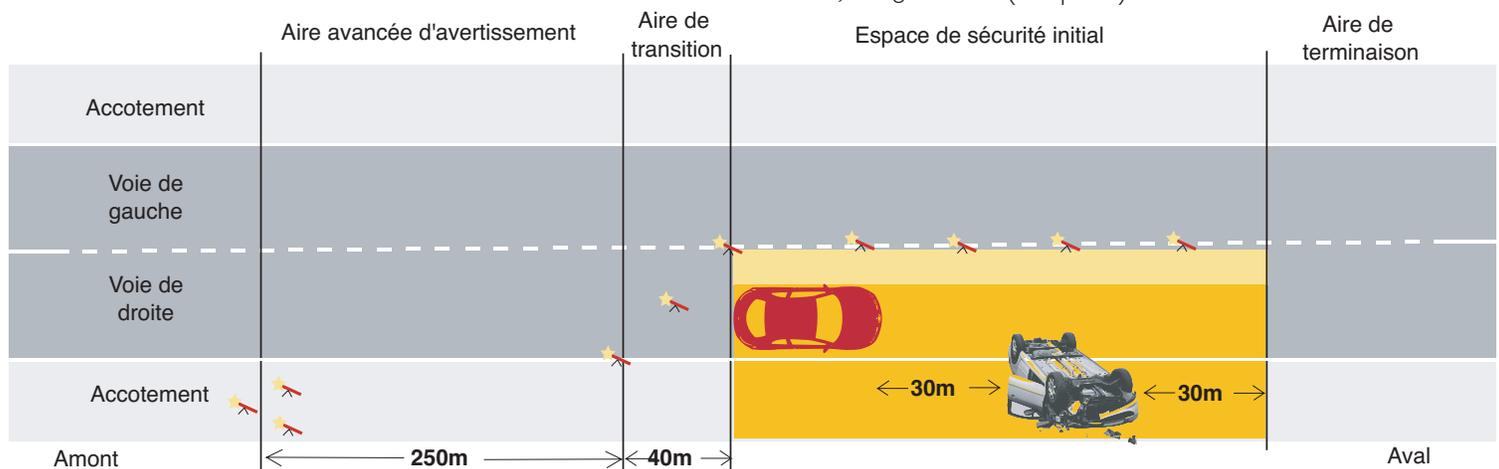
FICHE

Cette fiche présente les principales actions à poser par les premiers intervenants qui arrivent sur les lieux d'une panne ou d'un accident impliquant des véhicules électriques ou hybrides. Les véhicules électriques et hybrides se distinguent des véhicules conventionnels par les composantes électriques et les batteries haute tension. Ces dernières peuvent présenter des risques particuliers qui vont d'un démarrage inattendu et silencieux jusqu'à un emballement thermique (réaction en chaîne à l'intérieur d'une batterie due à sa conception, pouvant causer un incendie violent).

1. ÉTABLIR UNE DISTANCE DE SÉCURITÉ

Avec l'augmentation des véhicules électriques et hybrides sur les routes, il est essentiel d'augmenter l'espace de sécurité initialement prévu pour les véhicules conventionnels.

En effet, il est possible qu'un incendie se déclare dans un véhicule électrique ou hybride quelque temps après l'incident. Les dangers reliés aux fumées de combustion ainsi que l'espace nécessaire pour les équipes d'intervention des services de sécurité incendie (SSI) justifient désormais l'application d'un plus grand espace de sécurité initiale, soit 30 mètres (100 pieds).



2. IDENTIFIER S'IL S'AGIT BIEN D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE

Pour bien identifier le véhicule accidenté, il faut l'approcher par les côtés, afin de ne pas être dans sa trajectoire s'il se remet en mouvement. Plusieurs indices peuvent aider à l'identification du type de véhicule. Entre autres :

- ▶ Plaque d'immatriculation généralement écrite en vert plutôt qu'en bleu (véhicule du Québec seulement)
- ▶ Possibilité d'étiquette ou de logo distinctif en arrière et sur les côtés, ou logo du manufacturier (ex. : EV, PHEV, Hybrid)
- ▶ Absence de pots d'échappement (véhicule électrique seulement)



- ▶ Accès au port de recharge sur la partie avant du véhicule
- ▶ Identification sur le moteur, si accessible
- ▶ Si le véhicule est lourdement endommagé, des câbles orange (haute tension) peuvent être visibles à l'extérieur du véhicule
- ▶ Batteries haut voltage visibles (si véhicule lourd elle n'est pas automatiquement dissimulée sous le châssis)



Ce document est le résultat de la collaboration du comité travail multisectoriel « Véhicules électriques – intervenants d'urgence »



3. IMMOBILISER LE VÉHICULE

Il est à noter que le risque de subir un choc électrique en touchant le châssis du véhicule est pratiquement nul. Afin d'éviter tout mouvement imprévu du véhicule durant l'intervention :

- ▶ Installer des cales de roues appropriées (dimension et nombre adéquat), lorsque possible, afin de bloquer les roues
- ▶ Enclencher le frein de stationnement
- ▶ Placer la transmission en position de stationnement
- ▶ S'assurer que le tableau de bord est éteint. Sinon, appuyer sur le commutateur de démarrage et vérifier au tableau de bord que le véhicule est bien arrêté (indicateur READY éteint)
- ▶ Éloigner la clef du véhicule d'au moins 5 mètres (16 pieds)



4. SURVEILLER L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Rester attentif aux signes qui peuvent indiquer qu'il y a un dommage à la batterie haute tension. Contacter les SSI en cas de :

- ▶ Feu
- ▶ Fumée
- ▶ Bruit (crépitement ou sifflement)
- ▶ Odeur suspecte
- ▶ Fuite de liquide sous le véhicule
- ▶ Dommage apparent à la batterie

S'il y a un occupant coincé à l'intérieur du véhicule et qu'il y a présence de fumée ou d'un début d'incendie, ouvrir les fenêtres (au besoin les briser) et utiliser les extincteurs portatifs disponibles, pour limiter la propagation des flammes. La victime doit être évacuée, par ces propres moyens ou avec de l'aide des premiers intervenants sans se mettre en danger.

5. EN CAS DE REMORQUAGE

- ▶ Transférer aux intervenants concernés l'information sur ce qui a été fait et observé sur le véhicule.
- ▶ Rappeler qu'il ne faut jamais transporter un véhicule électrique dont les roues sont en contact avec le sol : cela pourrait causer un feu. Une remorque plateforme ou des « dollies » doivent être utilisés.
- ▶ Déposer le véhicule accidenté dans un endroit réservé aux véhicules électriques et hybrides, éloigné ou isolé des bâtiments – et des autres véhicules et des matières combustibles – jusqu'à ce qu'un travailleur qualifié effectue le diagnostic approprié sur le système haute tension. L'isolation du véhicule a pour objectif d'éviter la propagation des flammes si un incendie se déclare à retardement.

BIBLIOGRAPHIE

Transports Québec. (2020, décembre). *Dessin normalisé: Intervention d'urgence – Route à 4 voies séparées et plus – Fermeture de la voie de droite avec un véhicule* (norme AET-U 001, Tome V, chap. 4).

NFPA. (2018). *Emergency field guide*.

SUVA. (2015). *Sécurité au travail et protection de la santé en cas d'interventions sur véhicules hybrides ou électriques équipés de systèmes haute tension*. CFST.

Pour toutes questions,
veuillez communiquer avec votre
association sectorielle paritaire

